

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2015

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 22 juin 2015 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents:

Monsieur Patrick MIGNOLA, Monsieur Marc CHAUVIN,

Madame Chantal GIORDA (à partir de 19h39),

Monsieur Jean-Michel PICOT, Madame Françoise VAN WETTER,

Monsieur Thierry GERARD, Madame Joséphine KUDIN, Monsieur Frédéric BRET,

Monsieur Alexandre GENNARO, Monsieur Jean-Louis LANFANT, Madame Angélique GUILLAND,

Madame Maud GALLICE, Madame Karine POIROT, Monsieur Maxime SIEYES,

Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,

Madame Viviane COQUILLAUX, Monsieur Robert GARDETTE, Monsieur Gérard BLANC.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom : Madame Chantal GIORDA (jusqu'à son arrivée à 19h39) à Monsieur Marc CHAUVIN, Madame Claire YAKOUB à Madame Françoise VAN WETTER, Madame Isabelle CHABERT à Monsieur Patrick MIGNOLA, Monsieur Yves MARECHAL à Monsieur Thierry GERARD.

Absente excusée:

Madame Brigitte BEL.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 16 juin 2015. Affichage de la convocation le mardi 16 juin 2015.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72 73491 La Ravoire cedex Tél. 04 79 72 52 00 Fax 04 79 72 74 84 www.laravoire.com



Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Gilbert DUBONNET comme secrétaire de séance :

- > **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'USR BASKET.
- ➤ AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à la vente des documents retirés des collections de la bibliothèque municipale et présentant un état correct, auprès des particuliers ; fixe le tarif de vente des documents désherbés à 1,00 € par document ou par lot de documents (revues ou petits romans jeunesse) et charge la responsable de la bibliothèque municipale de La Ravoire de procéder à cette opération.
- > APPROUVE, à l'unanimité, le règlement du Concours photo « Dis-moi dix mots dans le paysage en photo », organisé par la Bibliothèque municipale.
- > APPROUVE, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal à la date du 1 er juillet 2015.
- ➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'instaurer l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux de la filière technique.
- ➤ **DECIDE**, à l'unanimité, des modalités de réalisation et de compensation des heures supplémentaires et complémentaires du personnel communal.
- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, dans le cadre de l'aliénation d'une partie de l'assiette du Chemin rural dit « du Clapet », la cession sans soulte de la parcelle O 433 de 33 m² au profit de la Communauté d'Agglomération CHAMBERY METROPOLE en échange de la cession sans soulte des parcelles O 437 de 34 m² et O 435 de 2 m² au profit de la commune ; désigne Monsieur Marc CHAUVIN, premier adjoint, pour représenter la commune et signer l'acte reçu et authentifié par Monsieur le Maire en la forme administrative.
- > **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250,00 € à Monsieur Nicolas FOUGEROUSSE.
- ➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une aide de 200,00 € à M. Yannis RAHAL pour le projet « Interrrail 2015 »; dit que cette aide fera l'objet d'un acompte de 50 % dès à présent, le solde étant mandaté après le retour d'expérience qui sera présenté à la bibliothèque municipale.
- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, le principe de l'accueil d'une jeune apprentie en formation par alternance au sein du multi-accueil « Les Lutins » pour la période 2015/2017 ainsi que le contrat d'apprentissage correspondant.
- ➤ **DECIDE**, à l'unanimité, de mettre à disposition, à titre gratuit, un agent de la Commune de LA RAVOIRE auprès du CCAS pour assurer les fonctions de directeur du CCAS, à 50 %, à compter du 1 er septembre 2015 pour une durée de trois ans renouvelable.



- FIXE, à l'unanimité, les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Ravoire.
- ➤ AUTORISE, avec 25 voix pour et 3 abstentions (Madame COQUILLAUX Messieurs GARDETTE et BLANC), Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'Association Tennis club de La Ravoire pour la réhabilitation de quatre courts de tennis de plein air.
- ➤ EMET, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de modification du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2012-2018 en Savoie ; relève que la commune a augmenté sa capacité d'accueil de 11 à 13 places et que ces 2 emplacements supplémentaires sur l'aire de Boige ne sont pas mentionnés dans la liste des terrains familiaux existants sur la commune.
- ➤ APPROUVE, à l'unanimité, diverses régularisations comptables et dit que les ouvertures de crédits nécessaires à ces régularisations comptables sont inscrites dans la décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2015.
- ➤ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits, constituant la décision modificative n°1, ci-dessous qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Article	Libellé	Inscription BP 2015	crédits votés	total
7411	Dotation Globale de Fonctionnement	686 304,00 €	-1 534,00 €	684 770,00 €
7473	Participation Département	5 000,00 €	+2 000,00 €	7 000,00 €
TOTAL		691 304,00 €	466,00 €	691 770,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHOIL DE LONGHOUNEMENT DEL ENSES				
Article	Libellé	Inscription BP 2015	crédits votés	total
023	Virement à la section Investissement	601 241,02 €	-108 397,00 €	492 844.02 €
6065	Livres, disques bibliothèque	20 800,00 €	+2 000,00 €	22 800,00 €
616	Assurances	47 800,00 €	+1 500,00 €	49 300,00 €
6226	Honoraires	115 598,11 €	+6 800,00 €	122 398,11 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 000,00 €	+ 10 600,00 €	26 600,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00 €	+ 87 963,00 €	92 963,00 €
	TOTAL	806 439,13 €	466,00 €	806 905,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

Article	Libellé	Inscription BP 2015	crédits votés	total
021	Virement de la section de fonctionnement	601 241,02 €	-108 397,00 €	492 844.02 €
10222	F.C.T.V.A.	280 000,00 €	+ 25 557,31 €	305 557.31 €



	TOTAL	976 191,02 €	1 389 640,14 €	2 365 831,16 €
204182	Subventions équipement autres établissements publics	0,00 €	+ 684 826,00 €	684 826,00 €
238	Avances versées sur immobilisations corporelles	0,00 €	+ 785 601,14 €	785 601,14 €
2031	Frais d'étude (opération ordre)	0,00 €	7 176,00 €	7 176,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	94 950,00 €	-5 123,31 €	89 826,69 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Article	Libellé	Inscription BP 2015	crédits votés	total
2313	Immobilisations corporelles en cours - construction	250 000,00 €	+ 678 247,14 €	928 247,14 €
238	Avances versées sur immobilisations corporelles	369 085,00 €	+ 684 826,00 €	1 053 911,00 €
458152	Opération sous mandat : Dépenses	53 134,00 €	26 567,00 €	79 701,00 €
	TOTAL	672 219,00 €	1 389 640,14 €	2 061 859,14 €

- ➤ **DECIDE**, à l'unanimité, la création de 6 emplois saisonniers du 1^{er} juillet au 31 août 2015 affectés au service Environnement de la commune.
- > ACCORDE, à l'unanimité (Mme Joséphine KUDIN, intéressée à l'affaire, ne prennant pas part au vote), la protection fonctionnelle sollicitée par Madame Joséphine KUDIN.

Le Maire,

Patrick MIGNOLA.